

faits

Mise en application de la *Loi sur les espèces en péril* en Ontario



Eric Dresser

Les milieux humides offrent un habitat essentiel à de nombreuses espèces en péril. Pourtant, la majorité de ces écosystèmes fragiles ont disparu ou ont été gravement dégradés en Ontario.

L'objectif de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) est de prévenir, à l'échelle de la planète ou du Canada seulement, la disparition des espèces sauvages; de veiller au rétablissement des espèces disparues du pays, en voie de disparition et menacées qui sont comprises dans la Liste des espèces en péril de la LEP; et de favoriser la gestion des espèces préoccupantes pour éviter qu'elles ne deviennent en voie de disparition ou menacées. La LEP s'applique partout au Canada et protège toutes les espèces sauvages en péril au pays, notamment les plantes et les animaux aquatiques et terrestres, ainsi que leurs habitats essentiels.

La stratégie du gouvernement du Canada de conserver et de mettre en valeur les espèces sauvages se concrétise dans l'action de chaque ordre de gouvernement, des peuples autochtones, des grands éleveurs, des exploitants agricoles, des groupes voués à la conservation, des pêcheurs, des industriels du secteur primaire et des Canadiens et des Canadiennes qui doivent chacun assumer une part des responsabilités, participer à la coordination des projets et former des partenariats.

La stratégie du gouvernement fédéral comporte les trois volets suivants :

- l'exploitation de l'Accord pancanadien pour la protection des espèces en péril
- des programmes de gérance complémentaires
- la *Loi sur les espèces en péril*



Robert McCaw

La population de Petits Blongios du Canada est estimée à moins de 1 000 couples.

Mise en application de la *Loi sur les espèces en péril* en Ontario (suite)

Sur le plan écologique, l'Ontario est une région diverse composée de 17 écorégions à l'intérieur desquelles de nombreux écosystèmes fournissent les habitats spécifiques essentiels à des espèces en péril. L'axe de Frontenac, la région de Manitoulin-lac Simcoe, les basses terres du Saint-Laurent et les basses terres du lac Érié comptent un nombre important de ces espèces.

Les écosystèmes naturels prédominants qui sont menacés en Ontario sont les forêts, les prairies, les milieux humides et les Grands Lacs. Les basses terres du lac Érié sont la partie la plus au sud du Canada et, bien qu'elles aient une superficie relativement petite, constituent peut-être la région la plus riche en espèces du pays. Elles abritent environ le tiers des espèces du Canada qui étaient inscrites dans la LEP au moment de sa proclamation (en juin 2003).

L'Ontario possède la population humaine la plus dense du Canada, ce qui a des répercussions importantes et diverses sur son paysage et ses espèces sauvages. Bien que la majorité des populations d'espèces en péril se trouvent sur des terres privées, près des deux tiers des espèces en péril en Ontario habitent sur des terres domaniales (notamment les terres des Premières nations).



Situé sur la rive nord du lac Érié, Long Point est la flèche de sable la mieux préservée et la plus complexe de l'ensemble des Grands Lacs. Près de 4 000 hectares de plages, de dunes, de forêts, de savanes et de milieux humides offrent un habitat essentiel à de nombreuses espèces rares à l'échelle locale et mondiale.



Le Râle élégant est une espèce en voie de disparition qui dépend de l'habitat de milieux humides. Il n'en reste que 25 à 50 couples au Canada.

Tim Hagen

Mesures en vue du rétablissement

Le COSEPAC évalue le statut des espèces avant qu'elles soient étudiées aux fins de l'inscription sur la Liste des espèces en péril de la LEP. Cette liste comprend actuellement pour l'Ontario 95 espèces désignées par le COSEPAC. Le nombre d'espèces désignées par le COSEPAC et le nombre d'espèces inscrites sur la Liste des espèces en péril de la LEP diffèrent en raison du processus requis pour ajouter une espèce désignée par le

Selon les évaluations des espèces effectuées en novembre 2003 par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), 162 espèces trouvées en Ontario sont énumérées dans les catégories suivantes :

- espèces disparues du pays (10)
- espèces en voie de disparition (61)
- espèces menacées (42)
- espèces préoccupantes (49)

Habitant des rives du lac Érié dans le sud de l'Ontario, le crapaud de Fowler est très rare au Canada.



John Mitchell

COSEPAC à la Liste de la LEP, telle qu'elle se présentait en novembre 2003.

Environ deux tiers des espèces en péril existant en Ontario ne se trouvent nulle part ailleurs au Canada. Bon nombre de ces espèces vivent à la limite nord de leur territoire continental, la majorité des populations vivant aux États-Unis. Certaines de ces espèces sont moins en danger aux États-Unis. Or, les populations vivant à la limite nord revêtent une grande importance sur le plan génétique, car elles ont su s'adapter aux habitats nordiques. Le gouvernement du Canada travaille de concert avec le gouvernement des États-Unis pour veiller à ce que, dans la mesure du possible, les efforts de rétablissement qu'ils déploient se complètent.

Dans le Sud de l'Ontario, un grand nombre d'espèces en péril sont concentrées dans de petites régions comportant divers écosystèmes, tels que les terres de la Première nation de Walpole Island (prairies d'herbes hautes, chênaie-parc, forêt carolinienne, ruisseaux, eaux côtières et milieux humides) et le parc national de Pointe-Pelée (savanes, dunes, forêt carolinienne, eaux côtières et milieux humides).

Des inventaires de toutes les terres domaniales en Ontario, notamment les refuges d'oiseaux migrateurs, les réserves nationales de faune, les parcs nationaux, les propriétés militaires, les



Service canadien de la faune

Un bénévole fait un relevé des espèces en péril à l'île Walpole, qui abrite environ 20 pour cent des espèces menacées du Canada.

terres des Premières nations et d'autres terres, sont actuellement dressés. Cet exercice sera suivi de la réalisation d'inventaires biologiques qui permettront de déterminer ou de confirmer l'existence d'habitats pour espèces en péril et la présence de telles espèces, animales ou végétales. De plus, Environnement Canada met actuellement au point des modèles d'habitats essentiels pour un certain nombre d'espèces d'oiseaux migrateurs en voie de disparition ou menacées que l'on trouve exclusivement ou principalement en Ontario. La Loi sur les espèces en péril protège ces espèces et leurs habitats, essentiels à leur survie ou à leur rétablissement.

De même, des enquêtes portant sur les terres provinciales et les terres privées entreprises par le gouvernement provincial permettront de déterminer quelles espèces en péril sont protégées par la législation provinciale.

Partenariats pour la gérance

Des partenariats avec plusieurs organismes nationaux et régionaux, des organismes locaux non gouvernementaux, les Premières nations, les offices de protection de la nature et le gouvernement provincial ont été formés afin d'appuyer les activités de gérance concernant les espèces en péril, leurs habitats et les écosystèmes prioritaires.

Chaque année, le Programme de gérance de l'habitat des espèces en péril du gouvernement fédéral fournit un appui financier d'environ deux millions de dollars aux partenaires aux fins du rétablissement des espèces en Ontario. Les organismes bénéficiaires complètent ces fonds par des dons (en argent ou en nature) dont la valeur excède celle des fonds reçus. Les projets du Programme visent à protéger les habitats et à contribuer au rétablissement des espèces en péril en appuyant la mise en œuvre des activités prioritaires soulignées dans les

stratégies de rétablissement ou les plans d'action de rétablissement. Les activités de gérance entreprises par les propriétaires fonciers et les Chefs des Terres comprennent l'amélioration et la restauration des habitats, la vulgarisation, la communication, ainsi que l'acquisition de terres.

En Ontario, le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril contribue en moyenne chaque année au financement de 15 à 20 projets dirigés par des partenaires. En moyenne, 75 espèces en péril bénéficient de ces projets. De plus en plus, les projets portent sur la gérance d'écosystèmes particuliers au profit d'espèces en péril localisées et des espèces avoisinantes.

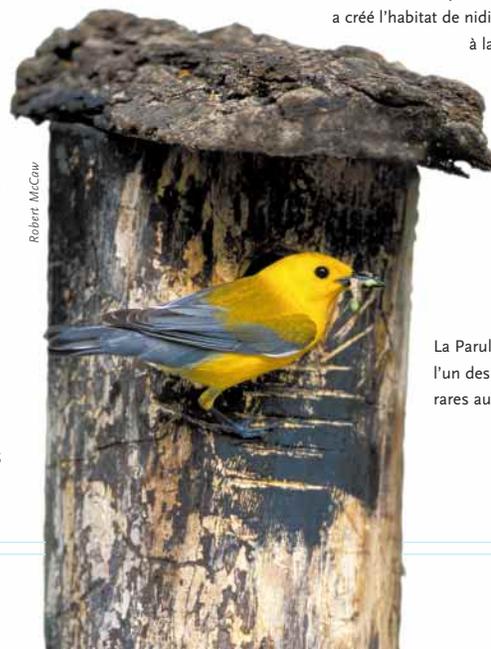


Phil Roberts

AVANT

APRÈS

L'inondation d'une route inutilisée dans l'aire de conservation de Holiday Beach (comté d'Essex) a créé l'habitat de nidification nécessaire à la Paruline orangée.



Robert McCow

La Paruline orangée est l'un des oiseaux les plus rares au Canada.



Service canadien de la faune



Service canadien de la faune



Robert McCow

Élaboration d'une stratégie fédérale de rétablissement

Les ministères fédéraux responsables de la LEP sont Environnement Canada (notamment l'Agence Parcs Canada) et Pêches et Océans. Environnement Canada est chargé d'administrer la LEP pour le compte du gouvernement fédéral. Il est principalement responsable des espèces d'oiseaux migrateurs en péril et des espèces terrestres en péril trouvées sur les terres domaniales et de toute espèce qui n'est pas couverte par une protection provinciale, ou pour laquelle une protection provinciale est considérée comme inadéquate. Parcs Canada est responsable des espèces en péril se trouvant dans des parcs nationaux, des sites historiques nationaux et d'autres aires protégées du patrimoine national. Pêches et Océans est pour sa part responsable des espèces aquatiques et marines en péril.



P. Allen Woodliffe

Le liatris à épi, une magnifique herbacée vivace qui atteint 1,5 mètre de hauteur, se rencontre surtout dans les milieux prairiaux du sud-ouest de l'Ontario.

Environnement Canada est de plus responsable des espèces en péril habitant sur des terres domaniales qui appartiennent aux Premières nations. En vertu de la Loi sur les espèces en péril, les stratégies de rétablissement et les plans de gestion doivent tenir compte de l'importance des connaissances traditionnelles autochtones. Ils doivent également prendre en considération les effets socio-économiques liés à la protection et au rétablissement des espèces en péril.

En ce qui a trait aux espèces inscrites dans la LEP, des plans d'exécution prévoient la production requise de stratégies de rétablissement et de plans d'action de rétablissement (pour les espèces disparues du Canada, les espèces en voie de disparition et les espèces menacées) et de plans de gestion (pour les espèces préoccupantes). En ce qui concerne les espèces qui étaient inscrites dans la LEP au moment de sa proclamation (en juin 2003), les stratégies de rétablissement doivent être inscrites sur le site Web du registre de la LEP d'ici trois ans pour les espèces en voie de disparition, d'ici quatre ans pour les espèces disparues du Canada et les espèces menacées, et d'ici cinq ans pour les espèces préoccupantes. Pour les espèces ajoutées à la LEP après juin 2003, l'échéancier pour l'inscription des stratégies de rétablissement est d'un an pour les espèces en voie de disparition, de deux ans pour les espèces disparues du Canada et les espèces menacées, et de trois ans pour les espèces préoccupantes.

Les ministères et les organismes fédéraux et provinciaux qui ont été chargés du rétablissement ont rédigé un manuel des opérations de rétablissement qui sert de guide pour l'élaboration des stratégies et des plans nécessaires. La mise au point de telles stratégies nécessite la participation de divers représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et comprend de plus en plus de parties intéressées et de propriétaires fonciers du secteur privé.

En collaboration avec des agriculteurs, des bénévoles construisent des volières extérieures dans des pâturages qui conviennent à la Pie-grièche migratrice, une espèce en voie de disparition. Dans la volière, des couples nicheurs en captivité élèvent en toute sécurité leurs petits, qui seront lâchés dans la nature.

Des ébauches de stratégies de rétablissement ou des stratégies de rétablissement définitives sont mises en œuvre pour près de la moitié des espèces en péril de l'Ontario. Des activités de rétablissement sont en cours pour la majorité des espèces pour lesquelles il existe une ébauche de stratégie de rétablissement ou une stratégie de rétablissement définitive. En Ontario, des stratégies de rétablissement sont mises au point soit pour un certain nombre d'espèces qui partagent un écosystème particulier soit pour un écosystème particulier qui fournit un habitat à un certain nombre d'espèces en péril. En ce moment, des activités de rétablissement des écosystèmes ont été établies pour les bassins hydrographiques des rivières Ausable, Grand, Sydenham et Thames, pour la prairie d'herbes hautes, pour les savanes de cordon sablonneux du lac Érié, pour les dunes littorales du lac Huron, et pour les terres de la Première nation de Walpole Island.

POUR SIGNALER L'OBSERVATION D'ESPÈCES EN PÉRIL EN ONTARIO

Téléphonez sans frais à Environnement Canada au

1-866-833-8888



John Mitchell

Coopération entre les gouvernements fédéral et provincial



Upper Thames River Conservation Authority

Des bénévoles plantent des végétaux sur les berges du ruisseau Medway (comté de Middlesex) afin de freiner l'érosion et d'améliorer la qualité de l'eau pour les espèces aquatiques.

Le gouvernement fédéral et le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario ont entrepris des discussions dans le but d'élaborer une entente bilatérale qui mettra en lumière les responsabilités des parties pour la mise en œuvre de l'Accord pancanadien pour la protection des espèces en péril. L'entente établira l'intention des parties de collaborer dans le but de rétablir les espèces disparues du Canada, les espèces en voie de disparition et les espèces menacées, de déterminer et de protéger les habitats qui sont essentiels à la survie de ces espèces et de veiller au rétablissement des espèces préoccupantes.

Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario est membre du Conseil régional de mise en œuvre (Ontario), dirigé par le gouvernement fédéral, qui recommande les projets aux fins du financement par le Programme de gestion de l'habitat des espèces en péril. Il coordonne également, avec l'aide de Pêches et Océans, les efforts de rétablissement des principaux bassins hydrographiques de l'Ontario. Les bureaux régionaux des deux ministères et de l'organ-



Mark Peck

Les nids du Pluvier siffleur aménagés sur les plages exposent souvent les œufs et les jeunes aux prédateurs. Des chercheurs font l'essai de cages d'exclusion pour protéger cet oiseau en voie de disparition.

isme fédéraux travaillent également avec le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario à un projet d'établissement de cartes de l'habitat, qui comprend le partage des cartes et des données sur l'occurrence des espèces.

Ces activités rapprochent efficacement les gouvernements fédéral et provincial, qui se sont tous deux engagés à rétablir des écosystèmes particuliers et les espèces qui y habitent. Tous les ministères fédéraux et provinciaux entretiennent également une étroite collaboration avec des organismes non gouvernementaux afin de rétablir les espèces en péril.

Relations avec les Autochtones

La Loi sur les espèces en péril précise l'obligation d'Environnement Canada de collaborer avec les Autochtones afin de déterminer la présence d'espèces en péril et de participer au maintien ou au rétablissement des populations de ces espèces. Environnement Canada travaille de concert avec la Première nation de Walpole Island pour élaborer un accord en matière de conservation afin de réaliser un tel projet, et a entrepris des discussions connexes avec d'autres Premières nations. Les accords en matière de conservation avec les Premières nations sont entrepris selon un ordre de priorités qui tient compte de la présence actuelle ou possible d'espèces en péril et de la présence manifeste d'habitats convenables pour ces espèces.

Pêches et Océans ainsi que Parcs Canada déploient des efforts de concert avec plusieurs Premières nations afin de rétablir des espèces aquatiques en péril. En outre, un certain nombre de Premières nations de la province participent ou ont participé, à titre de partenaires dans le cadre du Programme de gestion de l'habitat des espèces en péril, à des activités de gestion concernant des espèces en péril.



Walpole Island Heritage Centre

La chênaie-parc, un habitat important pour les espèces en péril, est caractérisée par une variété de chênes et de graminées des prairies.



Service canadien de la faune

Des bénévoles de la collectivité des Premières Nations de l'île Walpole aident à ramasser des graines pour améliorer les écosystèmes rares de prairies d'herbes hautes.

Contacts en Ontario

Environnement Canada

Renseignements sur le programme des espèces en péril :
Madeline Austen
Tél. : (416) 739-4214
Courriel : Madeline.Austen@ec.gc.ca

Agence Parcs Canada

Renseignements sur le programme des espèces en péril, la gérance de l'habitat, le rétablissement et les espèces :
Brian Hutchinson
Tél. : (613) 998-9880
Courriel : Brian.Hutchinson@pc.gc.ca

Pêches et Océans

Renseignements sur le programme des espèces en péril :
Ray Ratynski
Tél. : (204) 983-4438
Courriel : Ratynskir@dfo-mpo.gc.ca

Renseignements sur la gérance de l'habitat :
Thom Heiman
Tél. : (905) 336-6472
Courriel : Heimant@dfo-mpo.gc.ca



Service canadien de la faune

Au Canada, le rosier des prairies ne se rencontre qu'autour du lac Érié, où la durée prolongée de la saison de croissance et le climat modéré lui sont favorables.

Ressources sur Internet

Registre public de la Loi sur les espèces en péril :

www.registrelep.gc.ca

Site Web du Canada contenant des renseignements, des documents et des commentaires publics sur les espèces en péril.



Espèces en péril de la région de l'Ontario

www.on.ec.gc.ca/especesenperil



Espèces en péril au Canada

www.especesenperil.gc.ca

Espèces en péril de Parcs Canada

www.pc.gc.ca/nature/eep-sar

Pêches et Océans et Espèces en péril

www.dfo-mpo.gc.ca/csas/species-especes/index_f.htm

La présente fiche d'information est disponible en ligne à l'adresse suivante : www.on.ec.gc.ca/especesenperil. Toutes les publications sont disponibles en format HTML et PDF.

Pour commander des exemplaires, veuillez vous adresser à :

Environnement Canada

Service canadien de la faune

4905, rue Dufferin
Downsview (Ontario) M3H 5T4
Tél. : (416) 739-5830
Télé. : (416) 739-5845
Courriel : Wildlife.Ontario@ec.gc.ca

La présente fiche d'information a été imprimée sur du papier de fibres recyclées avec de l'encre végétale.

Publication autorisée par le ministre de l'Environnement

© Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2004

Numéro de catalogue CW66-233/2004F
ISBN 0-662-75703-3

Also available in English under the title:
The *Species at Risk Act* in Ontario

Un mot sur le Service canadien de la faune

Le Service canadien de la faune, qui relève d'Environnement Canada, gère les questions relatives aux espèces sauvages qui sont sous la responsabilité du gouvernement fédéral. Par exemple, le SCF s'occupe de la protection et de la gestion des oiseaux migrateurs, des habitats d'importance nationale et des espèces en péril, et il mène des travaux sur d'autres enjeux liés à la faune ayant une importance nationale et internationale. De plus, il effectue des recherches dans bon nombre de branches de la biologie des espèces sauvages et offre des programmes incitatifs liés à l'intendance des terres et aux dons.